



Le 24 juillet 2020

LE SNCTA PERD LE CONTRÔLE DE SES VRO



Mécanisme visant à troquer du temps de repos contre du temps d'astreinte, le dispositif des Vacances de Réserve Opérationnelle semble bien échapper au contrôle de son géniteur.

Finis le « volontariat », finis le « le contrôleur n'est jamais débiteur », finis le célèbre « Si on ne veut pas des VRO, on n'en veut pas, et puis c'est tout... » de l'époque.

Fermement opposé au principe même des VRO depuis leur genèse, l'UNSA-ICNA conteste cette tentative de réforme en profondeur de l'organisation du travail, et l'opportunité dont fait preuve l'administration, alors même que l'unité était de mise pour affronter la crise sanitaire en cours, et loin d'être derrière nous.

UN TROC INCOMPRÉHENSIBLE

Le Règlement EU 2017/373, établissant les exigences relatives aux prestataires de services de navigation aérienne, a le mérite de poser les définitions de façon claire :

« **Période de service** » : une période qui commence lorsqu'un prestataire de services de contrôle de la circulation aérienne demande à un contrôleur de la circulation aérienne de se présenter, ou d'être disponible en vue d'un service ou de commencer un service et se termine lorsque le contrôleur de la circulation aérienne est libéré du service ;

« **Période de repos** » : une période continue et définie, ultérieure et/ou préalable au service, pendant laquelle un contrôleur de la circulation aérienne est déchargé de tout service ;

L'administration envisage donc d'imposer aux contrôleurs d'échanger périodes de repos, contre périodes de service, sans possibilité de s'y opposer, et s'étonne de la grogne montante dans les centres...

OPPORTUNISME ÉHONTÉ

Organisation « agile, performante, transparente... » derrière ce langage 2.0 se cache bien une mise sous coupe réglée et la reprise en main totale du dispositif RH des contrôleurs.

La portée du texte sur les RO présenté en CT DSNA est tout simplement un cataclysme pour nos conditions de travail. Il va bien au-delà de l'objectif « de rendre des comptes » que se verrait imposer la DGAC et conditionne en fait l'organisation complète de nos conditions de travail à venir.

Les dépassements horaires nous étaient jusqu'alors logiquement compensés par des jours de récupération que nous pouvions poser quand nous le souhaitions, tenus malgré tout bien sûr par les quotas d'absences autorisées. Désormais, si l'administration nous doit de la récupération horaire, elle pourra annihiler cette compensation par la simple mise en situation de RO sur les jours qu'elle souhaite. En effet, c'est le service qui fixe le nombre de PC nécessaire et donc en corollaire le nombre de RO. Dans les organismes à horaires individuels, c'est même le service qui désignera nominativement les agents.

Finis le dispositif exceptionnel censé nous protéger au pic épidémique ! Il s'agit bien là d'un retour par la fenêtre d'un système « d'absences dirigées » imaginé lors du feu protocole, pire d'« astreintes dirigées » en réalité, puisque le repos n'est pas garanti.

Il ne s'agit pas d'un dispositif visant à accompagner la crise actuelle, mais bien d'un **dispositif pérenne que l'administration envisage de faire perdurer une fois la crise passée.**

ADIEU AUX JRH

Vous vous demandez à ce stade en quoi un dispositif visant à se priver d'une part importante de potentiel (de contrôle ou d'expertise) un jour donné, en plaçant de force des contrôleurs en RO, permettrait-il d'accompagner la reprise du trafic ? Et bien parce qu'en compensant les RO d'une année N avec les JRH l'année N+1, l'administration envisage de faire vivre les ICNA à crédit, de telle sorte qu'elle contrôle parfaitement le nombre de JRH avec lequel les contrôleurs démarreront une année donnée, et ce indépendamment du dépassement horaire de cette même année.

« En fin d'année un bilan est fait : si le compte est positif, les jours restants sont à solder au 1er trimestre de l'année suivante. Si le compte est négatif, ces jours sont soustraits de la réinitialisation lors de l'alimentation de l'année suivante, dans la limite d'un compte temps au moins égal à 0 en début d'année ; »

Note DSNA du 22 juin 2020

L'objectif à viser en début d'année est donc tout trouvé !

Un compte-temps individuel est mis en place. Il sera alimenté annuellement par les jours de récupération horaire, et toutes autres récupérations, notamment pour des activités hors salle (à hauteur d'une demi récupération par demi-journée effective), et sera décrétementé par les RO imposés.

Si un agent est débiteur, les JRH de l'année suivante viendront combler cette dette pour retrouver un compteur à 0. Dès lors, il paraît illusoire de croire qu'un agent retrouve ses droits à JRH intacts en début d'année.

C'est d'autant plus vrai que des RO 2020 décrétementent le compteur, tout comme les JRH pris en 2020 et que le service, après étude des tours de service réalisés sur l'année hors confinement, aura jugé non justifiés.

Tous les ingrédients sont donc réunis pour initialiser ce compte-temps à 0 au 1^{er} janvier 2021, mais aussi les années suivantes, par voie de conséquence !

DU REPOS, NI DE PRÈS, NI DE LOIN

Comme le rappelle le Règlement européen, le repos c'est la période pendant laquelle nous sommes dégagés de tout service. La période pendant laquelle nous pouvons vaquer librement à nos occupations, donc nous déplacer librement, nous passer de prévoir une garde d'enfant, et – pour un contrôleur aérien à qui s'imposent des obligations supplémentaires de gestion de sa fatigue et de ses facultés cognitives – nous permettre des loisirs.

Or, si ce temps de repos est converti en du temps d'astreinte, quel que soit le ratio appliqué pour le convertir, il disparaît. Il était pourtant un droit acquis pour compenser ce temps de travail supplémentaire.

Une journée de RO n'est pas une journée de repos, nous devons être disponibles, à proximité immédiate, les enfants gardés, et surtout reposés, prêts à prendre la fréquence à tout moment. Et cela nous en coûtera 0,5 JRH.

UNE EXPERTISE BRADÉE

« Un agent en RO peut être programmé par le service sur des activités hors vacation de contrôle »

Note DSNA du 22 juin 2020

Là encore, l'administration reprend des parties de son projet de protocole, que nous avons déjà commentées :

Mutualisation des expérimentations et compte-temps des réserves opérationnelles, la DGAC cherche à imposer son calendrier et sa méthode. Ces 2 sujets sont désormais étroitement liés et la volonté du SNCTA de préserver ses expérimentations risque bien de coûter TRÈS cher au corps ICNA tout entier.

L'UNSA-ICNA, en intersyndicale, demande la suspension de ces 2 notes DSNA et réaffirme que l'absence de constats partagés et de concertation sur le « Pacte de reprise » accentuera la tension sociale, et conduira au conflit.

« MANEX, QS, formation... Vous espériez un poste de Chef de Quart Expert pour reconnaître votre investissement ? Raté. Pour votre HEA vous repasserez, en revanche on veut bien votre expertise puisque vous ne faites rien là. »

Si la possibilité de détachements courts est bien à l'étude, elle ne devrait concerner que certaines tâches spécifiques. En outre, on voit bien comment cette phrase sera traduite dans les centres ne permettant pas les détachements.

DES RECYCLAGES TOUS DIRIGÉS

« Sur cette période, les recyclages des détachés seront tous dirigés par le service sur une vacation de son équipe, ou sur une autre vacation sur la base du volontariat pour apporter de la capacité supplémentaire. »

Note DSNA du 22 juin 2020

Un temps chasse gardée des expérimentations, les recyclages dirigés font leur apparition pour tous à partir du 1^{er} septembre... Et après ? L'administration crée donc des détachements, puis force les recyclages quand elle le souhaite.

On peut donc légitimement s'interroger sur les conséquences d'un recyclage de détaché pour les PC de l'équipe en question... Le recyclage d'un détaché conduira-t-il à placer un des PC de l'équipe en RO et donc à la perte pour ce dernier d'une demi-récup ou d'un demi-JRH ? Sympa...

QUID DES DÉRAPAGES

Le système n'est pas encore écrit que déjà des dérapages sont constatés localement. Sous-dimensionnement du besoin en PC par rapport aux estimations, réduction ou suppression de la marge de sécurité pour augmenter le nombre de RO, etc... **la course au « manager du mois », qui consommera le plus de JRH, est lancée.**

Comment être certain qu'un chef de service, doté d'un outil lui permettant soit de faire avancer des GT locaux, soit de supprimer des JRH pour l'année suivante, ne succombera pas à la tentation de privilégier un hypothétique besoin de capacité future ?

QUE FAIT ALORS LE SNCTA ?

Empêtré dans la recherche à tout prix du maintien des expérimentations de certains, le syndicat majoritaire est bien silencieux face à ce mécanisme des RO qui s'annonce être **un bouleversement pour les ICNA de tous les centres.**

ICNA, informez-vous, rejoignez-nous

Notre site : www.icna.fr | Nous contacter : unsa@icna.fr